



Master Droit international

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit international. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02029171

HAL Id: hceres-02029171

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029171>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit international

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit international

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006151

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Panthéon-Assas (Paris 2), 12 Place du Panthéon, Paris
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit international* vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée en droit international privé et en droit international public afin de leur donner les connaissances nécessaires de nature à leur permettre d'exercer les fonctions d'avocat spécialisé en droit international, d'accéder à la fonction publique internationale ou encore de poursuivre une formation de doctorat.

Elle est constituée d'un master 1ère année (M1) *Droit international* et de six spécialités : *Droit international privé et du commerce international* à finalité recherche, *Droit international public* à finalité recherche, *Droit des affaires internationales* à finalité professionnelle, *Administration internationale* à finalité professionnelle, *Droit international économique* à finalité professionnelle et *Droits de l'homme et droit humanitaires* à finalité indifférenciée. On notera parmi les changements proposés par rapport à l'ancienne maquette, la création de la spécialité *Droit des affaires internationales* et la suppression de deux spécialités, *Droit des relations économiques internationales* et *Relations internationales*.

Elle s'insère parfaitement dans l'offre de formations de l'université.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique sur lequel repose la mention est parfaitement cohérent. Il est fondé sur une complémentarité entre le M1 et le master 2nde année (M2). Le M1 offre aux étudiants une formation générale en droit international tout en leur laissant - grâce à un large choix d'options - la possibilité de se spécialiser en droit international public ou privé ou une ouverture sur d'autres matières. Quant au M2, il garantit une spécialisation progressive dans les différents domaines du droit international, qu'il s'agisse du droit international public ou privé ainsi qu'une formation pratique. En conséquence la mention permet l'acquisition des compétences nécessaires pour suivre une formation de doctorat ou pour s'engager dans une carrière de juriste international. Le volume horaire est satisfaisant qu'il s'agisse du volume horaire du M1 ou des différentes spécialités. Il faut souligner la possibilité reconnue à tout étudiant de M1 de séjourner un semestre ou une année à l'étranger, ce qui constitue certainement un atout lorsqu'on entend se spécialiser en droit international. On appréciera la possibilité reconnue à tout étudiant de M1 de participer à des modules professionnalisant (unité d'expérience professionnelle - UEP -, ateliers juridiques, concours de plaidoiries, ateliers de professionnalisation). Le renforcement de l'apprentissage de la langue anglaise en M1 est à remarquer.

On regrettera que la semestrialisation des spécialités ne soit pas réalisée et qu'en conséquence l'esprit de la réforme LMD ne soit pas respecté.

La mention s'intègre parfaitement au contexte scientifique de l'université. Plus particulièrement les M2 sont rattachés à des centres de recherche reconnus qui comprennent un nombre important de professeurs renommés pour la qualité de leurs travaux de recherche. De nombreux professionnels participent de plus à la formation des étudiants, que ce soit en M1 au travers des modules professionnalisants ou en M2 grâce à l'intervention de fonctionnaires internationaux, de juristes d'entreprise ou encore d'avocats appartenant aux grands cabinets parisiens. Les professionnels offrent également des stages aux étudiants de M2 ce qui atteste que la mention répond parfaitement aux attentes du marché.

Au vu des indicateurs fournis par l'université, la mention est attractive et le flux d'inscrits est resté stable sur les dernières années. Le taux de réussite est important en M2 (98 %). Sauf pour une spécialité, les indicateurs sur le devenir des diplômés sont peu significatifs, souvent en raison du taux de réponse insuffisants. Aucune indication n'est donnée sur le prévisionnel sur la prochaine période.

Le pilotage de la mention reste à améliorer. Certes l'équipe pédagogique qui supporte la mention est composée de spécialistes tant de droit international public que de droit international privé reconnus dans le monde universitaire, mais l'absence de responsable de mention en charge de suivre le projet pédagogique de la mention est à regretter. La mention et les spécialités n'ont pas de commissions de perfectionnement. Enfin, les modalités d'évaluations ne sont guère convaincantes, celles-ci ne portant en M1 que sur les TD et en M2 que sur le déroulement de la formation.

En conclusion, la mention *Droit international* constitue une formation en droit international public et privé tout a fait pertinente reposant sur une équipe pédagogique de grande qualité et répondant aux attentes du marché.

- Points forts :

- La forte attractivité.
- La cohérence pédagogique de la mention.
- L'encadrement pédagogique de qualité.
- L'accent mis sur l'apprentissage de la langue anglaise.

- Points faibles :

- Le pilotage qui est limité.
- L'évaluation par les étudiants qui ne porte que sur les matières à TD en M1 et sur les enseignements en M2.



Recommandations pour l'établissement

Le pilotage pourrait facilement être amélioré grâce à la désignation d'un responsable de mention et des indicateurs plus précis.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B

Evaluation par spécialité

Droit international économique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2, Place du Panthéon, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit international économique* est une spécialité professionnelle nouvelle dans l'offre de formation de l'Université Panthéon-Assas. Elle a pour ambition de former des juristes spécialisés dans le domaine du droit international économique, et spécialement dans les échanges commerciaux internationaux, la protection de l'investissement et les procédures contentieuses internationales.

- Appréciation :

La formation se décompose en sept cours obligatoires de droit international pour l'essentiel (contentieux, arbitrage, investissements, échanges, contrats publics, fiscalité, concurrence) représentant un volume de 175h de cours magistraux. Cette formation est complétée par des enseignements dirigés ainsi qu'une ouverture à la recherche par le biais de l'organisation de conférences d'actualité dans le cadre de l'IHEI (Institut des Hautes Etudes Internationales - EA n°2294). Un accent est mis sur la langue anglaise : sa pratique est requise à l'entrée du M2 et un enseignement obligatoire est dispensé dans cette langue. L'aspect pratique de la formation consiste en deux études de dossiers (pour 50h) et en un stage obligatoire de trois mois (dans un cabinet d'avocats, une entreprise ou une administration) qui donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance. De plus, une partie des enseignements (environ 35 %) sera assurée par des praticiens issus des professions du droit.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études choisies n'est pas observable s'agissant d'une formation en création.

L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'universitaires à l'exception de deux professionnels, ce qui paraît peu s'agissant d'une formation revendiquant son approche pratique. Les modalités précises du pilotage ne sont pas explicitées dans le dossier. En particulier aucune information n'est donnée quant à l'existence d'un conseil de perfectionnement. Tout juste sait-on que l'évaluation de la spécialité est prévue par les étudiants par le biais d'un questionnaire anonyme dont les résultats seront informatiquement analysés. Le contrôle des connaissances repose sur deux phases successives (admissibilité et admission), ce qui interroge sur la mise en œuvre des règles prévues par le régime LMD.

- Points forts :

- Un projet très professionnalisant.
- Une pédagogie adaptée (étude de dossiers, maîtrise impérative de l'anglais à l'entrée dans la formation).



- Points faibles :
 - L'investissement de professionnels dans la formation apparaît très faible au regard des ambitions de la formation.
 - L'absence de semestrialisation et le maintien des admissibilité/admission en décalage avec le régime LMD.
 - Au regard du dossier, le pilotage de la spécialité n'apparaît pas dirigé par un responsable identifié.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'accroître la place des professionnels dans la formation, tant en quantité (35 %) qu'en nombre d'intervenants composant l'équipe pédagogique. Par ailleurs, le pilotage de la spécialité gagnerait à être organisé, notamment par la constitution d'un conseil pédagogique ouvert à des professionnels par exemple, qui permettrait d'en optimiser le fonctionnement et d'assurer plus encore le caractère professionnalisant de la formation et ses liens avec les secteurs d'activité constituant les débouchés naturels des diplômés. Un système de semestrialisation qui ferait disparaître les deux phases distinctes d'admissibilité et d'admission pourrait être mis en place, en conformité avec le régime LMD.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit international privé et du commerce international

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2, Place du Panthéon, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit international privé et du commerce international* est à finalité recherche. Elle a pour objectif de former les étudiants au droit international privé français ainsi qu'aux principes essentiels du commerce international. Les débouchés professionnels sont variés (avocats spécialisés en droit international privé et du commerce international, juristes d'entreprises notamment). Elle leur permet également de poursuivre vers une formation doctorale.

- Appréciation :

La formation repose sur deux axes majeurs, le droit international privé et le droit du commerce international, objets de cours magistraux et de séminaires. Un enseignement de langue est proposé, mais simplement à titre facultatif alors que la langue du commerce international est l'anglais. La finalité recherche de la formation justifie l'absence de stage dans le cursus.

La formation s'appuie sur un centre de recherche reconnu, le Centre de recherche de droit international privé et du commerce international (CRDI, EA n° 4401). L'investissement des professionnels dans les enseignements reste discret.

La formation est attractive comme en témoigne le nombre élevé de candidatures (en moyenne, 200 à 250 candidats, 45 à 70 candidatures acceptées, pour 20 à 40 inscrits).

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants reconnus dans leur domaine, mais on regrettera qu'elle ne soit pas structurée sous la forme par exemple d'une commission de perfectionnement. Les indicateurs sont peu fiables et le suivi des diplômés n'est pas assuré depuis 2009. La semestrialisation n'a pas été mise en place et les modalités d'examen sont restées fondées sur le principe de l'admissibilité/admission, ce qui n'est pas conforme à l'esprit de la réforme LMD. Enfin, l'évaluation est partielle et ne porte que sur le déroulement de la formation. Le pilotage de la formation doit en conséquence être amélioré.

En conclusion, on peut souligner qu'il s'agit d'une formation en droit international privé et du commerce international de grande qualité même si son pilotage n'est pas à la hauteur.

- Points forts :

- L'excellence de l'équipe pédagogique.
- L'adossement à une équipe de recherche de qualité.
- L'attractivité du diplôme.

- Points faibles :

- Le pilotage de la spécialité est déficient.
- Le caractère facultatif des langues étrangères.



Recommandations pour l'établissement

Le pilotage de la spécialité doit être amélioré, ou des éléments permettant de l'apprécier joints au dossier. Par ailleurs, l'enseignement des langues étrangères, notamment de l'anglais, doit être renforcé

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit international public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Place du Panthéon, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s):/

Délocalisation(s):/

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger:/

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit international public* est à finalité recherche. Elle entend permettre aux étudiants d'acquérir les techniques et les principes du droit international public. Elle prépare aux carrières internationales dans le secteur public (organisations internationales, administrations nationales, diplomatie) et éventuellement au barreau. Elle ouvre également sur une formation doctorale.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est cohérent. La formation repose sur deux ensembles majeurs, le droit international général et le droit international économique. Le choix d'options permet aux étudiants d'ajouter d'autres compétences à leurs connaissances en droit international. La finalité recherche de la formation explique l'absence de stage dans le cursus, même si les objectifs affichés à côté de la poursuite d'études en doctorat pourrait justifier qu'un stage soit prévu dans la spécialité, sans pour autant, d'ailleurs, qu'il ne soit impératif.

La formation est attractive : pour la période 2008-2012, en moyenne 210 à 270 candidats se sont présentés, 22 à 25 candidatures ont été acceptées, pour 18 à 21 inscrits. Les enquêtes réalisées entre 2006 et 2010 (avec un taux de réponse compris entre 43 % et 76 %) témoignent principalement de la poursuite d'études, notamment en doctorat.

La formation est adossée à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, institut nationalement reconnu.

Le pilotage de la formation repose sur une équipe pédagogique de grande qualité, mais il faut regretter que celui-ci n'intègre pas un conseil de perfectionnement en charge du suivi pédagogique. Le principe de semestrialisation qui est au cœur de la réforme LMD n'est pas appliqué, de même qu'est maintenu le système d'admissibilité/admission pour les examens. L'évaluation des enseignements ne porte que sur le déroulement de la formation et témoigne de ce que la culture de l'évaluation n'est pas entrée dans les mœurs de l'université. Enfin, le devenir des étudiants est difficile à évaluer, car les indicateurs fournis par l'établissement sont peu fiables et le taux de réponse des étudiants est relativement bas. Seules les poursuites en doctorat y sont mentionnées.

- Points forts :

- L'attractivité remarquable du diplôme pour les étudiants français et étrangers.
- L'adossement à un institut reconnu au niveau national.
- La qualité de l'équipe pédagogique et scientifique.

- Points faibles :

- L'absence de cours obligatoire de langues étrangère.
- L'absence d'indicateurs fiables sur le devenir des étudiants.
- Le pilotage déficient, car réduit à sa plus simple expression.



Recommandations pour l'établissement

Il apparaît judicieux d'envisager d'introduire des cours obligatoires de et en langue anglaise ainsi que d'améliorer le pilotage de la spécialité qui est actuellement réduit à la portion congrue.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B

Administration internationale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Place du Panthéon, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité constitue une formation à finalité professionnelle spécialisée dans le droit international et le droit des organisations internationales. L'enseignement est orienté vers la pratique des organisations du régime commun des Nations Unies, des institutions financières siégeant à Washington et des organisations scientifiques européennes. Elle vise à former des fonctionnaires ou des juristes internationaux.

- Appréciation :

La formation comprend des cours magistraux et des enseignements pratiques, avec un contenu centré sur les organisations internationales. Elle vise à donner des connaissances approfondies des différents aspects du droit des organisations internationales et des principes fondamentaux du droit international général. On soulignera la possibilité pour quelques étudiants de participer à une simulation de conférence diplomatique, ce qu'il serait souhaitable d'élargir à l'ensemble de la promotion.

La spécialité est adossée à l'Institut de Hautes Etudes Internationales.

L'équipe pédagogique est de qualité et la participation de professionnels est importante. Le diplôme repose aussi sur les organisations internationales mentionnées, qui accueillent en stage les étudiants, et sont susceptibles de les recruter. La Mission des fonctionnaires internationaux (MFI) du Ministère français des affaires étrangères est également sollicitée pour l'information sur les postes à pourvoir.

On regrettera que n'ait pas été mise en place une commission de perfectionnement chargée d'assurer le pilotage et le suivi pédagogique de la spécialité.

S'agissant de la question des débouchés de la formation, les indicateurs fournis par l'université sont peu satisfaisants et peu fiables, car ils s'arrêtent en 2009. De plus, les taux de réponse des étudiants aux enquêtes sur leur devenir est extrêmement faible (22,27 % en 2009). Les indicateurs fournis par l'établissement montrent au demeurant que le taux d'insertion des étudiants dans la vie active est très faible.

L'auto-évaluation est partielle, car elle ne porte que sur le déroulement de la formation.

En conclusion, il s'agit d'une formation professionnalisante de droit des organisations internationales de grande qualité, mais aux débouchés incertains.

- Points forts :

- La participation de fonctionnaires internationaux à l'équipe pédagogique.
- Le lien avec le Ministère des affaires étrangères pour l'information sur les postes à pourvoir.
- La possibilité pour quelques étudiants de participer à une simulation de conférence diplomatique.

- Points faibles :

- L'absence de renseignements fiables sur le devenir des étudiants.
- Le pilotage de la spécialité est déficient.



Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être utile d'améliorer le pilotage de la spécialité (en précisant, par exemple, la place du Ministère des affaires étrangères dans celui-ci). Les débouchés de la spécialité gagneraient également à être précisés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droits de l'homme et droit humanitaire

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Place du Panthéon, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est à la fois à finalité professionnelle et recherche. Elle permet aux étudiants de se former aux différentes branches des droits de l'homme : droit international des droits de l'homme, droit humanitaire, droit pénal international et droit européen des droits de l'homme. Elle prépare les étudiants à la carrière universitaire ou aux carrières administratives (ministères et grandes administrations publiques, autorités administratives indépendantes etc.), aux carrières judiciaires, aux emplois dans les organisations internationales, dans les institutions européennes, ou dans les organisations non gouvernementales internationales et nationales.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est intéressant. La formation de base repose sur l'enseignement approfondi des droits de l'homme et, dans une moindre mesure, sur le droit international humanitaire et le droit pénal international.

Des séminaires pratiques sont proposés à tous les étudiants et des conférences spécifiques pour les étudiants ayant choisi le parcours professionnel. Il faut remarquer que l'anglais juridique est obligatoire.

Les stages ont été réorganisés pour permettre désormais à certains étudiants de réaliser un stage long et rémunéré de six mois, et ce au détriment du principe de semestrialisation qui n'est pas mis en œuvre dans la spécialité.

La spécialité est adossée sur un centre de recherche reconnu, le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire qui encadre les étudiants de la spécialité.

L'équipe pédagogique est solide. Elle n'est pas composée exclusivement d'universitaires français, mais comprend également des professionnels et des professeurs étrangers. L'évaluation est pratiquée régulièrement au sein de la spécialité pour en connaître les dysfonctionnements et y remédier. En revanche, il n'est pas prévu de mettre en place une commission de perfectionnement chargée du suivi pédagogique de la spécialité.

S'agissant des modalités pédagogiques de l'examen, on regrettera que le règlement d'examen prévoit encore tant dans le M2 professionnel que recherche un système d'admissibilité et d'admission.

La formation est particulièrement attractive : entre 2008 et 2012, en moyenne, 300 candidats se sont présentés, 45 candidatures ont été acceptées (R+P), 35 ont été inscrits. Quant au devenir des étudiants, il faut noter que le taux d'insertion professionnelle est satisfaisant. En 2009/2010, 20 étudiants étaient en activité, quatre poursuivent en doctorat, sept en poursuites d'études autres que le doctorat, et un seul en recherche d'emploi. On notera que le taux de réponse des étudiants est de 100 % en 2009/2010.

Il s'agit d'une excellente formation en droits de l'homme et en affaire humanitaire adossée sur une équipe pédagogique et scientifique de très grande qualité



- Points forts :
 - L'excellence du cursus mêlant théorie et pratique.
 - L'excellence de l'équipe pédagogique et scientifique alliant universitaires et professionnels.
 - Les enseignements en langue anglaise.
- Points faibles :
 - Le pilotage est déficient.
 - L'absence de prise en compte réelle du régime LMD (en particulier du fait du maintien du système d'admissibilité et, partant, de l'absence de semestrialisation).

Recommandations pour l'établissement

Il serait judicieux de renforcer la semestrialisation, de supprimer le système d'admissibilité/admission et d'améliorer encore le pilotage de la spécialité, notamment par la création d'un comité de perfectionnement en charge du suivi pédagogique de la spécialité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit des affaires internationales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une création de spécialité. Ce master vise à donner aux étudiants une compétence à visée professionnelle en droit des affaires et en droit international. Il s'agit d'en faire des spécialistes du droit des affaires internationales : contrats, sociétés, financements ou arbitrage.

Certains enseignements seront assurés en anglais afin de préparer utilement les diplômés à leur vie professionnelle.

La spécialité *Droit des affaires internationales* est commune aux mentions *Droit des affaires et Droit international*. Elle est également présente, mais avec un contenu différent, adapté au droit dans la zone géographique concernée, dans la mention délocalisée au Vietnam et au Cambodge *Droit des affaires internationales*. Ce rapport ne concerne pas la formation délocalisée au Vietnam et au Cambodge.

- Appréciation :

Le projet présenté par l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) est ambitieux et porteur. La maquette est bien construite, l'objectif de formation bien défini. L'ouverture à l'international mérite d'être précisée. L'enseignement en anglais est une excellente chose. L'équipe pédagogique est de grande qualité. Le positionnement à Paris de cette spécialité laisse augurer d'un bon positionnement socio-économique. En effet, la spécialité repose sur l'adossement aux entreprises et aux cabinets d'avocats partenaires. Une partie importante des enseignements sera assurée par les professionnels issus principalement de grands cabinets d'avocats, mais aussi de grandes entreprises ou de groupes de sociétés et dans une moindre mesure d'organisations internationales liées au commerce

- Points forts :

- Une équipe enseignante solide et reconnue.
- Une offre de cours variée.
- Des modalités d'examen satisfaisantes.
- Une excellente implication voulue des professionnels dans des enseignements dispensés.
- Des cours en anglais pour partie.
- Un type d'enseignement bien adapté à l'objectif poursuivi.

- Point faible :

- Ouverture internationale insuffisamment précisée.

Recommandations pour l'établissement

Il manque, peut-être, un enseignement de fiscalité internationale des contrats. Globalement ce projet mérite d'être encouragé. L'équipe est solide. Il serait utile d'indiquer les modalités d'ouverture à l'international.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit international n°S3MA140006151** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit international n°S3MA140006151 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D

Mention Droit international

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006151

- L'observation est formulée que la mention Droit international suscite une interrogation relative à son pilotage via la présence d'un responsable et d'un conseil de perfectionnement. L'Université délibère du contenu des mentions, de leur organisation et de leur finalité dans le cadre des départements. La mention Droit international fait ainsi l'objet d'un pilotage par le département de Droit privé et le département de Droit public. Ceux-ci fixent collectivement le contenu de la mention et en détermine les objectifs. Ce pilotage à caractère collectif permet un enrichissement des regards portés par chacun sur la mention. Il contribue à une perception dynamique des besoins de celle-ci. La réunion des professeurs et maîtres de conférences de Droit privé, d'une part, et de Droit public, d'autre part, est largement assimilable à un conseil de perfectionnement. Elle permet, en effet, une réflexion régulière sur les améliorations susceptibles d'être apportées au dispositif en vigueur afin de l'adapter aux besoins qu'exprime la pratique professionnelle et que contribuent à révéler les examens et concours que seront appelés à passer les étudiants sortant de la mention Droit international et ambitionnant d'exercer l'une des professions auxquelles elle conduit parmi lesquelles figurent plusieurs professions réglementées.

- En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.

- En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.

- En ce qui concerne les observations relatives à l'ouverture internationale, l'Université souligne l'importance des départs à l'étranger au stade de la première année de master soit pour l'accomplissement d'un semestre soit, pour un certain nombre d'étudiants, pour l'accomplissement de deux semestres dans une université partenaire de Paris 2. À cet élément s'ajoutent des interventions, dans le cadre des enseignements en master 1, d'universitaires étrangers invités par l'Université qui participent ponctuellement aux côtés des titulaires de cours à la délivrance de l'enseignement. Cette pratique est fortement développée dans le cadre de la deuxième année de master. Il est fréquent que les professeurs invités étrangers, qui sont au nombre de plusieurs dizaines, interviennent aux côtés du titulaire du cours pour délivrer une information concernant le système juridique dont ils sont issus.

Droit international économique

- S'agissant de la composition de l'équipe pédagogique, nous avons privilégié sa cohérence autour d'un groupe resserré d'universitaires et de professionnels reconnus sur lesquels le master sait pouvoir effectivement compter et qui sont prêts à s'engager réellement dans le projet. La part des "praticiens" dans l'équipe enseignante a vocation à s'étoffer progressivement en intégrant un plus grand nombre d'intervenants notamment à la faveur du traitement de questions ponctuelles dans le cadre des conférences d'actualité. Il doit en outre être tenu compte pour une évaluation complète du fait que plusieurs universitaires participant à cette formation ont aussi l'expérience du métier d'avocat.
- S'agissant du "pilotage" du master 2 droit international économique, il convient de souligner que la formation proposée prend le relais d'une orientation disciplinaire déjà bien établie dans notre université mais constitue une nouveauté en tant que formation professionnelle. Dans ces conditions, la formule de la co-direction est apparue utile à titre provisoire dans la phase de constitution de la formation afin d'assurer une coordination entre le master généraliste de droit international public et la nouvelle formation.
- Les perfectionnements du master seront recherchés à l'aide d'un contact étroit entre le professeur responsable, l'association à créer des étudiants inscrits ou diplômés en droit international économique et l'équipe enseignante dans son ensemble.

Droit international public

Une très bonne maîtrise de l'anglais est rendue de fait obligatoire par l'utilisation d'une documentation substantielle dans cette langue. Les données relatives à l'insertion professionnelle sont difficiles à recenser car elles supposent un suivi des étudiants auquel ils ne se prêtent qu'assez médiocrement. Il est rendu d'autant plus malaisé qu'un grand nombre d'étudiants poursuivent des carrières à l'étranger après le master. Toutefois sous le seul rapport des carrières universitaires, cette formation a été pourvoyeuse de nombreux collègues et plusieurs doctorants allocataires prometteurs en sont issus. Des pratiques d'évaluation du master sont déjà en place bien que non institutionnalisées. Pour l'année en cours, des rencontres du corps enseignant avec l'ensemble des étudiants ont été organisées pour recueillir l'avis de ces derniers sur le master et dégager les voies d'évolution possibles. Il en sera dressé un bilan en fin d'année.

Administration internationale

La connaissance précise des modes de recrutement dans les organisations internationales conduit à observer que ce ministère n'a pas à intervenir plus directement dans ce pilotage :

- le M 2 forme exclusivement aux carrières de la fonction publique internationale et non de la diplomatie ;
- il bénéficie de l'assistance du MAE par l'intermédiaire de la Mission des fonctionnaires internationaux, sous la forme d'une conférence annuelle et de la consultation des offres de stages, le choix des stages résultant au surplus dans presque tous les cas de la consultation des offres émanant des organisations internationales ; l'intervention de la MFI n'est en outre utile qu'au stade du recrutement d'agents ayant passé des concours, ou dans le cadre de programmes particuliers auxquels sont familiarisés les étudiants ;
- la moitié d'une promotion est composée d'étrangers pour lesquels le rôle du MAE est beaucoup plus limité ;

Réponse au rapport de l'AERES

- le mode ordinaire de recrutement consiste pour les étudiants qui sortent du M 2 à obtenir une reconduction de leur stage ou un poste de consultant leur permettant d'intégrer une organisation internationale ;
- le fait que certaines organisations internationales (UNESCO par ex) ne recrutent désormais comme stagiaires que des étudiants issus de ce M2 témoigne à cet égard de la réputation qu'il a acquise.

Droits de l'homme et droit humanitaire

Le M2DH dispose déjà d'un comité de perfectionnement - composé par l'ensemble des universitaires et des intervenants extérieurs qui participent à cette formation - sous la supervision générale du conseil d'orientation du CRDH, où siègent des personnalités extérieures.